



FORMASANTE
50 Rue tudelle
45100 Orléans
www.formasante.fr

Téléphone : 02 38 56 01 01

E-mail : contact@formasante.fr

Évaluation Interne

INFORMATIONS :

Public :

Directeur d'établissement, médecin coordonnateur, infirmière coordinatrice, référent qualité.

Durée : À déterminer

Intervenant :

Nos évaluateurs exercent ou ont exercé une activité récente dans le secteur social ou médico-social. Ils disposent d'un diplôme de niveau I ou II minimum et ont suivi un cycle de formation destiné à la pratique de l'évaluation externe (AFNOR,...).

CONTEXTE :

L'évaluation interne propulsée par la loi 2002-2, permet remises en question et débats internes de l'ensemble des établissements et services dans les secteurs sociaux et médico-sociaux notamment sur le droit des usagers et les pratiques.

LE + DE LA FORMATION

Un pilotage assuré par une équipe pédagogique.
Le rapport sera remis sur clé USB.

OBJECTIFS :

Comprendre les enjeux et les principes de la démarche de l'évaluation interne qui s'inscrit dans le cadre de l'amélioration continue.
Connaitre les étapes à respecter, les référentiels et les outils à utiliser.
S'approprier la méthodologie de la démarche d'évaluation.



FORMASANTE
50 Rue tudelle
45100 Orléans
www.formasante.fr

Téléphone : 02 38 56 01 01

E-mail : contact@formasante.fr

Évaluation Interne

Savoir définir les objectifs d'amélioration et les moyens associés.

PROGRAMME :

Présentation du cadrage réglementaire de la loi de rénovation sociale et médico-sociale de 2002-2.
Les droits fondamentaux des résidents/usagers.
L'organisation institutionnelle à mettre en place sur l'établissement pour réaliser l'évaluation interne.
La construction d'une grille d'évaluation.
Mettre en place un plan d'amélioration.
La démarche qualité et le plan d'amélioration.
La construction du plan d'action et son déploiement.

NOTRE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Axes travaillés

Axe 1 : La garantie des droits individuels et des droits collectifs des résidents.

Axe 2 : La prévention des risques liés à la santé inhérents à la vulnérabilité des résidents.

Axe 3 : Le maintien des capacités dans les actes de la vie quotidienne et l'accompagnement de la situation de dépendance.

Axe 4 : La personnalisation de l'accompagnement.

Axe 5 : L'accompagnement de la fin de vie.

Pour chacun des axes seront réalisés

Rappel des références réglementaires : législation.

Rappel des Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles.

Mise en place d'un comité de pilotage ainsi que d'un comité d'évaluation constitué d'un groupe pluridisciplinaire et un comité de suivi.

EVALUATION & LIVRABLES

Un rapport d'évaluation comprenant une présentation succincte de l'établissement, une présentation des éléments de méthode, les résultats de l'évaluation et le plan d'amélioration.